

DECRET N°76-16 du 26 Janvier 1976

portant nomination de Commissaires aux Comptes
auprès de l'Office National du Tourisme et de
l'Hôtellerie (ONATHO)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974 régissant les rapports entre
l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une
prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU l'Ordonnance n° 75-26 du 21 avril 1975 portant approbation des Statuts
de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie (ONATHO)
SUR Proposition du Ministre des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu ,

D E C R E T E

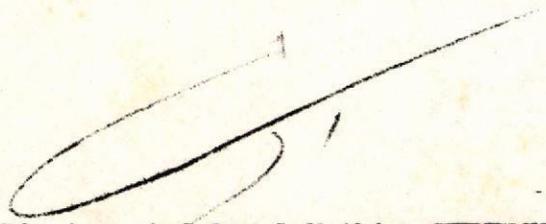
ARTICLE 1er. - Sont nommés Commissaires aux Comptes auprès de l'Office National du Touris-
me et de l'Hôtellerie (ONATHO) les Camarades :

- GANKPA Corneille, Inspecteur des impôts
- KOUSSE Alidou, expert comptable.

ARTICLE 2. Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires,
sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Janvier 1976

Par le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances

Pr Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et
du Tourisme absent,
Le Ministre de la Fonction Publique et du
Travail, chargé de l'intérim,


Intendant Militaire de 3è Classe
Isidore AMOUSSOU

Capitaine Moriba DJIBRIL

AMPLIATIONS : PR 4 - CS 2 - SGG 2 - MF 4 - MICT 4 - ONATHO 4 - IAA-IGF-Gde Chanc. 3 -
DB-DTCP-DCF-DSDV 4 - Ministères 12 - Intéressés 2 - JORD 1. CNR 4 SPD 2 DPE-DAGJL 4
INSAE 2 DCCT-ONEPI 2